

Brèves du Collège

MARS 2015 - N° 41



Collège National des Gynécologues
et Obstétriciens Français
91 boulevard de Sébastopol - 75002 Paris
www.cngof.asso.fr • cngof@club-internet.fr

La pérennité des petites maternités

Un récent rapport de la Cour des comptes a, une nouvelle fois, posé le problème de la pérennité des petites maternités, suscitant immédiatement la réaction passionnée des défenseurs acharnés des établissements de proximité.

En réalité, cette question ne devrait pas être abordée de façon brutale : pour ou contre.

Le CNGOF estime qu'il conviendrait d'aborder sereinement l'ensemble des données du problème, en tenant compte à la fois du désir légitime de maintenir une offre de soins dans certains bassins de populations excentrés, du souhait non moins légitime de ne pas accélérer la désertification médicale de certains secteurs géographiques, et en intégrant également les impératifs évidents de qualité et de sécurité des soins, sans parler des objectifs économiques.

éditorial



René Charles RUDIGOZ



Suite page 2

Nouvelles de l'EBCOG

(European Board and College of Obstetrics and Gynaecology)

L'EBCOG est l'instance de contact et de coordination entre les collèges nationaux de notre discipline, à un niveau européen



élargi puisque des pays comme la Turquie et l'Ukraine en font partie. Elle a pour objet de favoriser la qualité de la formation des jeunes générations ainsi que d'établir des lignes directrices pratiques pour la prise en charge des patientes afin que les soins puissent se développer de façon harmonieuse dans l'espace européen.

Pour ce qui est de la formation des jeunes générations, l'EBCOG agit par le biais des échanges internationaux et des accréditations de services. Les contacts entre internes des divers pays sont particulièrement importants pour ouvrir l'esprit, s'apercevoir qu'il n'y a pas une manière univoque de concevoir les choses, découvrir ce qui se fait de bien ailleurs et... se rendre compte que la formation qu'ils reçoivent dans leur pays n'est finalement pas si mauvaise que ça.

Suite page 2

Journées nationales du CNGOF

Les Journées 2014 du CNGOF ont à nouveau connu un vif succès avec plus de 3100 participants, témoignage de l'intérêt que la profession porte à ce rendez-vous annuel et dont le programme scientifique est préparé en collaboration avec les différentes commissions du CNGOF et plusieurs autres sociétés

savantes. Le programme allie aspects pratiques (recommandations, techniques, imagerie, ateliers) et innovations/actualités dans tous les domaines de la spécialité.

Parmi les congressistes, 25 % d'entre

eux venaient d'autres pays (dont le Maghreb et l'Afrique francophone, la Suisse, la Belgique). Plus de 500 internes ont participé aux sessions de l'AGOF, désormais incluses dans les

Journées du CNGOF. Concernant les partenaires, 40 laboratoires et industriels étaient présents dans le hall d'exposition.

La fermeture du CNIT à Paris pour plusieurs années imposait le choix d'un nouveau site. C'est ainsi que les Journées 2015 se dérouleront du 1^{er} au 4 décembre à Nantes avec, et c'est certain, le même succès que les années précédentes.

Suite page 2



Trisomie 21

Le CNGOF met en place une plate-forme informatique d'analyse des pratiques dans le cadre de l'échographie du premier trimestre. Depuis l'arrêté du 23 juin 2009, les échographistes souhaitant réaliser des échographies du premier trimestre dans le cadre du dépistage de la trisomie 21 doivent adhérer à une démarche qualité comprenant une analyse initiale des pratiques permettant une identification dans un réseau de périnatalité. Engagé depuis des années dans cette analyse des pratiques au niveau régional, le CNGOF ouvre maintenant une plate-forme informatique permettant de réaliser cette évaluation par internet. Nous vous invitons à découvrir ce nouvel outil sur le site du CNGOF (www.cngof.asso.fr).

Véronique Debarge

Éditorial, suite

Les maternités dont l'activité est réduite souffrent à l'évidence d'un défaut d'attractivité pour les jeunes professionnels qui ne souhaitent plus travailler au sein d'équipes restreintes, subissant des contraintes de gardes et d'astreintes incompatibles avec les modes de vie actuels. Par ailleurs, ces jeunes professionnels qui ont bénéficié d'une formation élargie souhaitent pouvoir poursuivre une activité chirurgicale, ce qui nécessite un recrutement que les petits établissements ne peuvent leur fournir. De ce fait, les petites structures seront, encore plus à l'avenir qu'actuellement, confrontées à des problèmes de recrutement de praticiens. Elles seront sans doute conduites à faire appel à des remplaçants dont le niveau de compétence est irrégulier ; ce type de fonctionnement empêchant par ailleurs la constitution d'équipes homogènes et performantes.

La solution ne peut pas résider non plus dans la sélection de patientes à bas risques qui pourraient accoucher sur place ; il est en effet impossible d'identifier avec certitude une population pour laquelle tout risque est exclu, tant il est vrai que les complications graves de l'accouchement (hémorragies notamment) peuvent survenir chez des patientes qui, jusqu'au dernier moment, pouvaient être considérées légitimement comme à bas risques.

Il faut donc faire preuve de lucidité, de pragmatisme et d'imagination pour trouver des solutions respectant ces différents impératifs.

À l'évidence, il ne faut pas envisager la fermeture pure et simple d'une maternité. Il faut susciter des collaborations inter-hospitalières et maintenir dans les sites où l'activité d'accouchement sera supprimée, une activité de consultations pré- et postnatales, de consultations d'échographie et d'anesthésie, cela afin d'éviter des déplacements trop fréquents aux femmes enceintes. Il convient de développer des possibilités offertes par les nouvelles technologies. Il convient également de mettre sur pied des possibilités d'hébergement temporaire à proximité des maternités de référence et des procédures de transfert rapide entre les établissements.

Ces propositions font partie de celles qui ont été portées par notre Collège lors de trois auditions successives auprès des instances de notre pays :

- Audition par la Cour des comptes dont le rapport récent a largement tenu compte. Elle a permis de faire passer le message que le regroupement en équipes fortes et organisées est la condition de la sécurité de nos maternités.
- Audition par la mission sur l'attractivité des carrières : pour attirer des gynécologues-obstétriciens compétents et investis, il faut que le volume de travail soit suffisant, qu'ils puissent exercer leur métier dans sa diversité (imagerie, chirurgie endoscopique), et que le nombre de praticiens constituant l'équipe soit suffisant pour une bonne organisation du travail et des permanences. En pratique, un nombre de 5 praticiens paraît être le nombre minimum de base...
- Audition par la mission sur les Groupements Hospitaliers de Territoire : c'est le Graal des stratèges administratifs qui y voient la solution miracle pour délocaliser les compétences techniques dans les "déserts médicaux". Mais tout n'est pas possible toujours et partout, et il faut que la logique administrative d'aménagement du territoire soit complétée par une logique de projet médical, qui, comme toujours, dépend beaucoup des hommes et des conditions locales.

Les solutions existent donc. Il est du devoir de chacun de s'impliquer pour ces formes, les équipes médicales que le changement rebute parfois, mais aussi les décideurs économiques et politiques qui ont bien souvent du mal à s'affranchir de l'utopie et des échéances électorales.

René Charles Rudigoz (Lyon)

Journées du CNGOF, suite

Il s'agit probablement d'une belle occasion d'introduire de nouveaux développements pour les Journées du Collège et la Cité des congrès de Nantes offre un cadre idéal pour cette première délocalisation.

La structure générale du congrès reste la même, avec un squelette reposant sur les mêmes temps forts. L'accueil sera ouvert le mardi 1^{er} décembre dans l'après-midi avec des séminaires pré-congrès et des DPC. Les journées s'articuleront autour des recommandations pour la pratique clinique (RPC) le mercredi ("tumeur bénigne du sein" en gynécologie le matin et le "post-partum" en obstétrique l'après-midi), les techniques chirurgicales, l'imagerie et la gynécologie médicale le jeudi, l'obstétrique et les pathologies mammaires le vendredi. Les autres sessions (orthogénie, ménopause, colposcopie et pathologie cervico-vaginale, gynécopathologie, gynécologie-obstétrique du monde, simulation et pédagogie, expertise) seront ventilées sur les trois jours et figureront également sur le synopsis du programme bientôt disponible sur le site internet du CNGOF. Des conférences plénières auront lieu entre 13h45 et 14h30 tous les jours. Il y aura également une session ouverte sur les controverses et les polémiques qui ont agité les médias dans notre spécialité au cours de l'année.

Il y a donc un défi particulier à relever cette année et nous comptons sur la mobilisation de l'ensemble de la profession pour nous retrouver à Nantes et contribuer au succès des Journées 2015 du CNGOF.

Olivier Graesslin, Secrétaire général du CNGOF

Nouvelles de l'EBCOG, suite

Sur le plan de la réflexion sur les prises en charge des patientes, un énorme travail vient d'aboutir : la publication des "Standards of care", les règles pratiques de base déclinées par pathologies et par types de prise en charge. Le document, de l'avis unanime très réussi, est accessible sur le site du CNGOF dans l'espace Membres. Il est en anglais mais grâce à l'union des collèges francophones, il doit prochainement être traduit en français.

Enfin, réjouissons-nous que l'un d'entre nous, Jacky Nizard, très engagé depuis longtemps dans l'EBCOG, ait été élu à la future présidence (2017-2019) et que le congrès européen de 2018 ait lieu dans notre pays, à Paris. Deux belles occasions de renforcer le rôle de notre Collège national au sein de ces instances européennes dont l'intérêt ne cesse de se renforcer dans notre monde d'aujourd'hui.

Bernard Hédon, Président du CNGOF

Nouveau Comité national d'experts sur la mortalité maternelle

Le Comité national d'experts sur la mortalité maternelle (CNEMM) a été renouvelé. Le CNEMM a été créé en mai 1995, dans le cadre du dispositif permanent d'Enquête nationale confidentielle sur la mortalité maternelle (ENCMM). Sa composition actuelle est publiée sur le site de l'InVS: <http://www.invs.sante.fr/Espace-professionnels/Comite-national-d-experts-sur-la-mortalite-maternelle>.

Il comprend 6 obstétriciens, 5 anesthésistes-réanimateurs, 2 sages-femmes, 1 spécialiste de médecine interne et 3 épidémiologistes, qui ont pour missions :

- d'analyser confidentiellement l'ensemble des décès maternels en France ;
- de proposer des mesures de prévention concernant cette mortalité ;
- de rédiger régulièrement un rapport sur ses causes et son évolution.

Le **dernier rapport** a été publié en décembre 2013, sous la coordination de l'unité 953 de



l'Inserm. Il a montré pour la première fois une réduction de la mortalité maternelle par hémorragie, mais également des marges d'amélioration.

L'implication des gynécologues-obstétriciens dans ce dispositif national est primordiale, afin de :

- déclarer les décès maternels, soit auprès du réseau de santé périnatale, soit directement auprès de l'équipe Inserm qui coordonne le dispositif : encmm@inserm.fr
- favoriser le travail, essentiel, des "asseurs" (obstétriciens et anesthésistes-réanimateurs) qui viennent sur place recueillir les informations les plus précises et les plus objectives sur les événements. La pertinence des messages issus de l'analyse des décès maternels dépend de la richesse de ce recueil initial d'informations, sur lequel il n'est pas possible de revenir après anonymisation.

Catherine Deneux-Tharaux (Paris)

IPAQSS 2015 - MCO

Troisième campagne nationale de recueil des indicateurs du thème "prévention et prise en charge initiale de l'hémorragie du post-partum immédiat"

Le groupe de travail de la Haute Autorité de Santé sur les indicateurs de qualité et de sécurité des soins sur le thème "prévention et prise en charge initiale de l'hémorragie du post-partum (HPP)" propose de simplifier les indicateurs choisis à la suite des recommandations pour la pratique clinique sur l'HPP publiées en 2014 et de l'expérience des campagnes de recueil précédentes.

Deux indicateurs sont conservés pour évaluer la prévention : "prévention de l'hémorragie lors de la délivrance après un accouchement" et "surveillance clinique minimale après un accouchement en salle de naissance". Pour la partie prise en charge initiale de l'HPP, les deux indicateurs précédemment utilisés : "diagnostic de l'HPP" et "gestes endo-utérins" sont conservés pour le recueil mais seront regroupés sous un seul indicateur : "prise en charge initiale des HPP

immédiate (HPPI)" pour la diffusion. Plus d'infos sont disponibles sur le site : http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_1172251/fr/ipaqss-2015-mco-troisieme-campagne-nationale-de-recueil-des-indicateurs-du-theme-prevention-et-prise-en-charge-initiale-de-lhemorragie-du-post-partum-immmediat-pp-hpp

La campagne de recueil a débuté le 15 février et se poursuivra jusqu'au 15 mai 2015. Les séjours à analyser sont tirés au sort sur l'ensemble de l'année 2014. Vous pouvez trouver les résultats des campagnes précédentes pour les maternités françaises sur le site <http://www.scopesante.fr> à la rubrique maternité. Les résultats sont donnés en indiquant le code postal de la ville ou le nom de l'établissement dans le moteur de recherche.

Philippe Deruelle, Secrétaire général du CNGOF

Formation sur la surveillance du rythme cardiaque fœtal

En 2015, le CNGOF vous propose son premier module de formation entièrement en ligne sur la surveillance du rythme cardiaque fœtal.

Ce programme est validant DPC aussi bien pour les médecins que pour les sages-femmes.

Ce DPC concernant le rythme cardiaque fœtal propose une formation conforme aux recommandations pour la pratique clinique du Collège national des gynécologues et obstétriciens français sur la "surveillance du travail". Ces dernières ont proposé une définition consensuelle des anomalies du rythme cardiaque fœtal (RCF).

Au travers de nouvelles ressources pédagogiques utilisant les outils numériques, ce DPC offre un enseignement ludique sur l'analyse et l'interprétation du rythme cardiaque fœtal. La partie pédagogique est divisée en deux parties : la première, didactique, avec quatre chapitres sur la physiologie fœtale, l'équilibre acido-basique, les différentes anomalies du rythme cardiaque et les actions à envisager en cas d'ARCF, et une seconde avec des "exercices" (études de cas réels afin de s'entraîner à interpréter les RCF). La formation se termine par un test de certification composé de 25 questions à choix multiples et de 5 cas cliniques. Cette formation dure environ 3 à 4 heures et peut être effectuée en plusieurs temps.

Pour vous inscrire ou pour obtenir un devis d'achat de licences, merci de contacter :

Matières Grises Communication

18 Place Roguet
31300 TOULOUSE
05 61 22 73 42
organisation@odpcgo.org

Fonds pour la santé des femmes

Le Fonds pour la santé des femmes créé par le CNGOF a un nouveau site internet : <http://fsf-cngof.com/> qui vous explique nos projets et nos actions.



Vous aussi, vous pouvez nous aider !

Le Fonds pour la santé des femmes soutient un projet de formation des sages-femmes au Tchad avec l'Association Tchadienne Communauté pour le Progrès (ATCP), qui gère l'Institut universitaire Wallia à NDjaména et les hôpitaux de Goundi et Biobé.

Le CNGOF et le Fonds pour la Santé des Femmes participent depuis 2012 à la formation en gynécologie-obstétrique des médecins et depuis 2014 à celle des sages-femmes en accord avec le Ministère de la Santé du Tchad.

La durée de l'enseignement des sages-femmes tchadiennes est de 3 ans dont une année commune aux infirmières. Les promotions sont de 10-15 élèves par an. Le programme pédagogique est conforme à celui du Ministère de la Santé tchadien et comporte enseignements théoriques et stages avec un certain nombre d'actes à réaliser (accouchements du sommet, du siège, jumeaux, ventouses...) qui sont consignés dans un carnet de stage.

Notre budget d'investissement : mannequins, matériel informatique, livres, échographe est de 150 000 €. Notre budget de fonctionnement est de 40 000 € par an.

Ne laissez pas les femmes tchadiennes aux seules mains des obscurantistes !

Comment nous aider ?

En faisant un don par chèque à l'ordre de FSF, à adresser au : 91 boulevard de Sébastopol, 75002 Paris.

Un reçu fiscal vous sera adressé par retour de courrier.

Jacques Lansac, Président du FSF

Bourses

Le CNGOF a attribué quatre bourses en 2014 :

> Deux bourses dites "bourses du Collège" financées directement par le CNGOF. Elles ont été attribuées à :

1. Pierre-Adrien Bolze (montant : 18 000 euros) pour un stage de recherche à l'université de McGill à Montréal, sur "la prédiction du risque de tumeur trophoblastique gestationnelle post-molaire : rôle du gène NLRP7 dans la rétention de cellules trophoblastiques".

2. Ferdinand Dhombres (montant : 9 000 euros) pour un stage de recherche post-doctoral en informatique médicale à la National Library of Medicine, Cognitive Science Branch, à Stanford, USA, dans le domaine du diagnostic prénatal axé sur les maladies rares, avec le développement d'outils ayant comme principale orientation l'aide à l'orientation diagnostique en médecine foetale.

> Deux autres bourses de 9000 euros, financées par le laboratoire Gédéon-Richter sont venues soutenir des projets de recherche sur les fibromes utérins. Les deux lauréats sont :

1. Philippe Kadhel (CHU de Pointe-à-Pitre) pour son projet d'évaluation par échographie 3D de l'évolution de la vascularisation et des volumes de l'utérus et des fibromes sous traitement par acétate d'ulipristal.

2. Tristan Gauthier (CHU de Limoges) pour son projet dont l'objectif est la mise en place de sessions de compagnonnage chirurgical robot-assisté à l'aide de la double console dédiée à la formation des internes de gynécologie-obstétrique.

Toutes ces bourses sont reconduites pour l'année 2015. Rendez-vous sur le site du CNGOF pour en connaître les détails, la date limite ainsi que les modalités de soumission.

Bernard Hédon, Président du CNGOF

Développement Professionnel Continu



La formation continue est désormais obligatoire, annuelle et réglementée.

Inscrivez-vous dès maintenant à un ou plusieurs des DPC proposés par l'ODPCGO en vous rendant sur notre site dédié aux DPC : www.odpcgo.org

Vous pourrez y consulter la liste des thèmes et lieux de chaque séminaire et bien sûr télécharger les programmes et bulletins d'inscription.

IMPORTANT : l'ODPCGO (l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu qui indemnise les médecins) vient de lever la limitation à un seul DPC annuel indemnisé par médecin. N'hésitez plus à vous inscrire à plusieurs DPC en 2015 !

Congrès de la SAGO 2014



En 2014, le congrès de la Société Africaine de Gynécologie-Obstétrique (SAGO) devait se tenir à Conakry, en Guinée. Du fait de l'épidémie Ebola et en dépit des difficultés, il a dû être relocalisé en urgence à Brazzaville (Congo) : il s'est tenu du 24 au 27 novembre. Ce contretemps a empêché de nombreux membres du CNGOF de pouvoir s'y rendre.

Au nom du Professeur René-Xavier Perrin, président de la SAGO, le Docteur Gilles Dauptain, représentant du Collège, remet au Président du CNGOF, Bernard Hédon, le signe des intérêts partagés entre nos deux sociétés : une magnifique plaque de malachite sertie de laiton qui va prendre une place éminente au siège du Collège.